



Le CSF et les Sapeurs- Pompiers



Fiche pratique administration



Leur organisation

**65 000 agents
et 195 000
volontaires**

L'effectif total des sapeurs-pompiers est d'environ **260 000 personnes**, dont :

- 40 500 Sapeurs Pompiers Professionnels (16%)

Fonctionnaires des collectivités territoriales, ils sont affectés principalement dans les grandes agglomérations ou dans les centres de secours fortement sollicités. Le recrutement se fait par concours

- 12 200 militaires (5%)

officiant à Paris (dans les départements 92, 93 et 94) et à Marseille

- 11 820 membres du SSSM

(Service de Santé et de Secours Médical)

- 195 200 Sapeurs Pompiers Volontaires (79%)



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Etat

Au niveau de l'état, ils sont rattachés au **ministère de l'Intérieur** à travers la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

Leur hiérarchie suit des grades qui correspondent à ceux de l'Armée de terre.



Départemental

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un organisme public, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), financé par les collectivités locales (communes, conseil général) et administré par des élus locaux.



Local

Chaque SDIS gère les centres d'incendie et de secours (CIS) présents sur leur territoire. Ils sont créés et classés par arrêté du préfet en **centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention** (cela dépend de leur taille et leur capacité d'intervention)



Leur organisation, leur réseau

Plusieurs structures associatives regroupent les Sapeurs Pompiers et défendent leurs intérêts:

Les amicales (9000 amicales)

Membres : Sapeurs-Pompiers des centres d'incendie et de secours

Rôle : relais d'opinions, organisation d'actions sociales, sportives et festives.

Les unions départementales de sapeurs pompiers UDSP (98)

Membres : Sapeurs-Pompiers (JSP, actifs, anciens) et personnel des SDIS

Rôle : Défense des droits et des intérêts des sapeurs pompiers auprès du SDIS, des élus, des autorités. Relais entre la Fédération nationale, les amicales et les SP.

Les unions régionales de sapeurs pompiers URSP (13)

Membres : Les unions départementales de la région

Rôle : Coordination des actions des unions départementales, relais entre la Fédération nationale et les unions départementales.

Fédération nationale des sapeurs pompiers de France FNSPF

Membres : Les unions départementales de la région

Rôle : Coordination des actions des unions départementales

Web : www.pompiers.fr

Mutuelle nationale des sapeurs pompiers

Web : www.pompiers.fr/mutuelle/accueil

Oeuvre des pupilles orphelins des sapeurs pompiers

Web : www.oeuvredespupilles.com



Le CSF et les sapeurs pompiers il y a quelque chose de plus entre nous

Au niveau national

Nous avons un partenariat avec la Fédération des sapeurs pompiers

Au niveau local :

Au niveau local nous avons de nombreux partenariats (exemple)

- CASC du SDIS 49 (Nantes)
- COS du SDIS 63 (Lyon)
- CSO du SDIS de Charente (Poitiers)
- COS du SDIS du Doubs (Dijon)
- COS du SDIS d'Indre et Loire (Orléans)
- COS du SDIS de Savoie (Grenoble)
- COS du SDIS de l'Oise (Beauvais)
- Amicale des sapeurs Pompiers de Menton (Nice)
- SDIS de Loir et Cher (Orléans)
- COS du SDIS 21 (Dijon)
- SDIS de Guadeloupe (Guadeloupe)
- SDIS 77 (Melun)
- UDSP 06 (Nice)
- UDSP 71 (Dijon)
- UDSP 51 (Reims)
- UDSP 40 (Pau)
- UDSP 31(Toulouse)
- UDSP 22 (Rennes)
- UDSP Guadeloupe (Guadeloupe)
- UDSP 86 (Poitiers)
- URSP Sud Méditerranée (Nice)



Des lignes de **prêts bonifiés** sont mises en place
ex SDIS 38 (de 1500€ à 7000€)

De nombreux projets sont soutenus par la **Fondation CSF**

Plus d'une dizaine de **Commissions Départementales** organisées dans des centres de secours sont également à valoriser